

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **19 SEPTEMBRE 2023**

### Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12 + 2 pouvoirs
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

### Objet

**9.1 ZONAGE EAU PLUVIAL  
COMMUNE DE MARCLOPT**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Etaient présents** : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Valérie GAUDIN

**Absents** : Dominique PONTONNIER ( a donné procuration à Mme EYRAUD) Gaëlle LACHAND ( a donné procuration à Mme PERRET)

**Secrétaire de séance** : Josiane DURAND

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre I<sup>er</sup>, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L.2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-6-1 et R.123-11 ;

Vu le projet de zonage eaux pluviales présenté par Réalités Environnement,

Vu les remarques formulées par la population et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 09/12/2022 au 23/01/2023 ;

Vu la délibération de l'autorité environnementale après examen au cas par cas relative à l'élaboration du zonage eaux pluviales ;

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le zonage eaux pluviales.
- **DEMANDE** au cabinet Réalité de rajouter le fossé se trouvant entre la ferme « Rochette » et la maison de M et Mme Robelin

Ce document sera annexé au document d'urbanisme en vigueur

La secrétaire de séance  
Mme Durand Josiane




Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 19/09/2023  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 25/09/2023.